

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

## Conducteur de grue à tour

### Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 1/40 |



## SOMMAIRE

|  | Pages |
|--|-------|
| Présentation de l'évolution du titre professionnel ..... | 5     |
| Contexte de l'examen du titre professionnel .....        | 5     |
| Liste des activités .....                                | 5     |
| Vue synoptique de l'emploi-type.....                     | 6     |
| Fiche emploi type .....                                  | 7     |
| Fiches activités types de l'emploi .....                 | 11    |
| Fiches compétences professionnelles de l'emploi .....    | 15    |
| Fiche compétences transversales de l'emploi.....         | 35    |
| Glossaire du REAC .....                                  | 37    |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 3/40 |



## Introduction

### Présentation de l'évolution du titre professionnel

Malgré la mobilisation croissante sur les chantiers d'un nouveau type de grue (grues à flèche relevable), le Titre Professionnel « Conducteur de grue à tour », que l'arrêté du 29 avril 2009 avait défini en deux blocs de compétences (deux "Activités"), est toujours adapté à cette configuration.

La révision du Titre Professionnel est donc décidée dans ce sens.

### Contexte de l'examen du titre professionnel

Les travaux de la réingénierie sont fondés sur la veille sectorielle professionnelle et des entretiens avec des salariés et des responsables d'entreprises.

L'analyse a porté sur les retours d'enquête de 34 entreprises dont 2/3 de PME et 1/3 de majors du BTP.

Les entretiens menés avec les professionnels du secteur font apparaître :

1 - La mobilisation sur les chantiers des grues à tour à flèche relevable est croissante mais reste toutefois confidentielle.

2 - Une évolution notable qui équipe de plus en plus les grues : La mise à disposition d'une aide à la conduite via une puissante caméra dotée d'un système de zoom installée sur le chariot de distribution et reliée à un écran en cabine.

Le principe est simple, une caméra est fixée sur le chariot grâce à un châssis spécial, qui se monte sur tout type de grue à tour.

Un système de transmission radio professionnel renvoie l'image dans la cabine et le grutier peut ainsi voir aisément son travail au sol, grâce au zoom optique puissant pilotable soit via deux boutons, ou bien grâce à une pédale, qui lui permet d'avoir les mains libres.

Cet équipement améliore le travail du grutier. Il permet, outre un gain de temps non négligeable, la visualisation des élingages et l'environnement immédiat des zones de prise de charge et de dépôt et donc d'éviter des accidents.

3 - L'indispensable acquisition de la compétence nécessaire pour installer, déplacer puis déposer en toute sécurité les plateformes de travail en encorbellement (PTE, consoles pignon), largement utilisées notamment sur les chantiers de gros œuvre.

Les points 2 et 3 sont intégrés dans la présente réingénierie.

### Liste des activités

#### **Ancien TP** : Conducteur de Grue à Tour

Activités :

- Conduire une grue à tour à partir du sol
- Conduire une grue à tour depuis la cabine

#### **Nouveau TP** : Conducteur de grue à tour

Activités :

- Conduire une grue à tour à partir du sol
- Conduire une grue à tour depuis la cabine

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 5/40 |

## Vue synoptique de l'emploi-type

| N°<br>Fiche<br>AT | Activités types   | N°<br>Fiche<br>CP | Compétences professionnelles  |
|-------------------|---|-------------------|---|
| 1                 | Conduire une grue à tour à partir du sol  | 1                 | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|                   |   | 2                 | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|                   |   | 3                 | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol                                    |
|                   |   | 4                 | Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|                   |   | 5                 | Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires   |
| 2                 | Conduire une grue à tour depuis la cabine   | 6                 | Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie  |
|                   |   | 7                 | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine   |
|                   |   | 8                 | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine |
|                   |   | 9                 | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine                                   |
|                   |   | 10                | Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine   |
| 5                 | Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires |                   |   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 6/40 |

## FICHE EMPLOI TYPE

### Conducteur de grue à tour

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le conducteur de grue à tour exploite sa machine pour approvisionner les postes de travail et pour manutentionner les matériaux et matériels stockés :

- sur différents chantiers, tels que construction de maisons individuelles, rénovation de bâtiments, construction d'immeubles et ouvrages de génie civil ;
- dans les usines de préfabrication et sur les parcs et dépôts des entreprises.

Le conducteur de grue à tour travaille en lien étroit avec les équipes mettant en œuvre les coffrages, les dispositifs d'accès et de protection collective (Plateforme de travail en encorbellement, consoles pignons), les armatures et le béton. Il est également amené à manutentionner lors des opérations de livraison et de mise en place diverses pièces préfabriquées. Il conduit la grue à tour, soit depuis la cabine de la grue, soit à partir du sol ou de la zone de travail à l'aide d'un pupitre de commande.

Pour mener à bien ses activités, le grutier respecte les règles de sécurité concernant la grue et son environnement immédiat. Suivant l'importance des chantiers, il travaille sous les ordres et sous le contrôle d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier. Chaque activité se réalise dans des contextes différents selon les tâches à exécuter, la situation géographique du chantier et les conditions météorologiques.

Le grutier intervient dès le montage de la grue et exécute toutes les opérations de manutention jusqu'au démontage et au repli de la machine. Il a la responsabilité d'arrêter le fonctionnement de la grue en cas de vent dangereux. Il refuse une manœuvre si celle-ci présente des risques pour lui ou des tiers. Dans le système de travail, il peut être amené à anticiper les ordres de son hiérarchique pour améliorer le rendement de l'équipe.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention. Il dispose d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- La construction de maisons individuelles.
- La rénovation de bâtiments.
- La construction de bâtiments
- La construction d'ouvrages de génie civil.
- Les usines de préfabrication.
- Les parcs de matériels d'entreprises.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Grutier.
- Opérateur de grue.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 7/40 |

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Ce texte définit les conditions permettant à un travailleur d'intervenir sur une installation électrique ou dans son voisinage.

## **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Sans objet

## **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Conduire une grue à tour à partir du sol

Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol

Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol

Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol

Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol

Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires

2. Conduire une grue à tour depuis la cabine

Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie

Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires

## **Compétences transversales de l'emploi**

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 8/40 |



## Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

- la convention collective du bâtiment et des travaux publics;
- la convention collective des travaux publics.

Code(s) NSF :

230u--Conduite d'engins de chantier

## Fiche(s) Rome de rattachement

F1301 Conduite de grue

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 9/40 |



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Conduire une grue à tour à partir du sol

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de grue à tour approvisionne les chantiers de bâtiment et de génie civil en matériel et en éléments de construction pour tous les corps d'état.

Il exploite la grue pour effectuer les différents mouvements : levage, distribution et orientation.

Il conduit la grue avec :

- régularité dans la manœuvre (pas d'à-coups) ;
- précision dans le positionnement de la charge ;
- maîtrise du ballant ;
- rapidité dans l'exécution simultanée des mouvements de montée, descente, orientation et distribution.

Le grutier réalise les tâches qui lui sont confiées à partir des consignes de travail qui lui sont données par le chef d'équipe ou le chef de chantier. Les opérations sont exécutées conformément aux consignes de sécurité édictées par la CNAM-Risques professionnels (R487), avec le maximum de précision et de rapidité afin de respecter les exigences et les contraintes du chantier.

Avant de commencer toute manutention, le grutier effectue les opérations de prise de poste, et s'assure que les conditions de sécurité indispensables à son travail sont remplies. En fin de journée, il met la grue hors service et en sécurité. Le grutier assure l'entretien et la maintenance de premier niveau de sa machine, afin de limiter les risques de panne, d'arrêt de chantier et d'accident.

Il tient l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention. Il dispose d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

- 1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;
- 2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;
- 3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;
- 4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 11/40 |

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Ce texte définit les conditions permettant à un travailleur d'intervenir sur une installation électrique ou dans son voisinage.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol  
Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol  
Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol  
Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol  
Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires

### **Compétences transversales de l'activité type**

Communiquer  
Travailler en équipe  
Travailler et coopérer au sein d'un collectif  
Respecter des règles et des procédures

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 12/40 |

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Conduire une grue à tour depuis la cabine

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de grue à tour effectue toutes les manutentions de charges nécessaires sur les chantiers, dans les usines de préfabrication, sur les parcs ou les dépôts d'entreprise dans la limite des capacités de la machine confiée : puissance et zone couverte.

Il exploite la grue à partir des commandes situées en cabine pour effectuer les différents mouvements de la charge.

Il conduit la grue avec :

- régularité dans la manœuvre (pas d'à-coups),
- souplesse lors de la prise de la charge,
- précision lors du positionnement de la charge,
- maîtrise du ballant,
- rapidité dans l'exécution simultanée des mouvements de montée, de descente, d'orientation et de distribution.

Il réalise les cycles de manutention en sécurité et dans des conditions compatibles avec les attentes du chantier.

Le grutier réalise les tâches à partir des consignes de travail qui lui sont données par le chef d'équipe ou le chef de chantier. Les opérations sont exécutées dans le respect des consignes de sécurité édictées par la CNAM-Risques professionnels (R487) avec le maximum de précision et de rapidité afin de respecter les exigences et contraintes du chantier.

Avant de commencer toute manutention, le grutier effectue les opérations de prise de poste et s'assure que les conditions de sécurité indispensables à son travail sont remplies.

En fin de poste ou de journée, il met la grue hors service et en sécurité.

Le grutier assure l'entretien et la maintenance de premier niveau de sa machine, afin de limiter les risques de panne, d'arrêt de chantier et d'accident.

Il tient l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), sinon du plan de prévention. Il dispose d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

Il dispose d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur conformément aux exigences du code du travail.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Article R4323-55 du code du travail :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R4323-56 du code du travail :

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Article R4323-57 du code du travail :

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent :

1° Les conditions de la formation exigée à l'article R. 4323-55 ;

2° Les catégories d'équipements de travail dont la conduite nécessite d'être titulaire d'une autorisation de conduite ;

3° Les conditions dans lesquelles l'employeur s'assure que le travailleur dispose de la compétence et de

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 13/40 |

l'aptitude nécessaires pour assumer, en toute sécurité, la fonction de conducteur d'un équipement de travail ;

4° La date à compter de laquelle, selon les catégories d'équipements, entre en vigueur l'obligation d'être titulaire d'une autorisation de conduite.

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Ce texte définit les conditions permettant à un travailleur d'intervenir sur une installation électrique ou dans son voisinage.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Traduire en sécurité une grue à tour montée sur voie

Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine

Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires

### **Compétences transversales de l'activité type**

Communiquer

Travailler en équipe

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 14/40 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### **Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir d'un dispositif mobile rassemblant les commandes de la grue, le grutier réalise diverses manutentions de charges dans le cadre de chargement et déchargement de véhicules, mise en dépôt provisoire ou approvisionnement de postes de travail.

Suivant le type de charges à manutentionner, il choisit les outils spécifiques d'équipement de la grue : des élingues, une fourche de manutention, une benne à béton ou gravats, un palonnier. Généralement, il est aidé par une personne chargée de l'accrochage et du décrochage des charges.

Dans certains cas, il réalise ces tâches seul.

Il repère les points du chantier à approvisionner, estime le poids des charges et vérifie au regard de l'abaque de charge propre à la machine confiée la faisabilité de chaque manutention. Dans le cas où il détecte que les capacités de la machine ne permettent pas d'effectuer la manutention attendue, il propose une solution et la met en œuvre.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce sur les chantiers, usines de préfabrication, parcs et dépôts d'entreprises équipés d'une grue conduite à partir du sol.

La manutention de diverses charges s'effectue à partir d'ordres reçus. Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur les points de prise et de pose des charges, le grutier effectue les déplacements de ces dernières en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels.

Il est fréquent que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction. Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### **Critères de performance**

Le choix de l'équipement est pertinent.

Les charges sont levées à la verticale.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Evaluer le poids des charges et les distances de prise et de pose.

Analyser la manœuvre à exécuter en tenant compte :

- du type de charges, de leur volume et poids,
- des points de levage,
- des positions d'origine et d'arrivée,

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 15/40 |

- des conditions de dépose de la charge (au sol ou sur des éléments existants),
- de l'encombrement du chantier.

Vérifier au moyen de l'abaque de charge que la manutention demandée est réalisable en toute sécurité.

Elinguer et décrocher une charge en sécurité.

Effectuer avec une grue plusieurs mouvements simultanément.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels ou radio.

Utiliser la caméra d'aide à la conduite.

Anticiper les besoins de l'équipe.

Organiser son travail en fonction des consignes données.

Respecter les plannings prévisionnels.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Prendre en compte l'environnement du chantier.

Appliquer les consignes de sécurité.

Travailler en équipe.

Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître les techniques d'élingage.

Connaître l'ordre de grandeur de la masse volumique des principaux matériaux utilisés sur un chantier de construction.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 16/40 |



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### **Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir d'un dispositif mobile rassemblant les commandes de la grue, le grutier réalise la manutention, la mise en place et de déplacement des plateformes de travail en encorbellement (PTE), appelées communément les « consoles pignons ».

Suivant le type de plateformes à manutentionner et les particularités du lieu de prise et de pose, il choisit d'équiper la grue d'élingues, de sangles ou d'un palonnier. Il est aidé par une personne au sol chargée de l'accrochage de ces équipements, puis de l'accrochage et du décrochage des pièces manutentionnées.

Il repère les points de prise et de pose des pièces à manutentionner, estime leur poids et vérifie au regard de l'abaque de charge propre à la machine confiée la faisabilité de chaque manutention. Dans le cas où il détecte que les capacités de la machine ne permettent pas d'effectuer la manutention attendue, il propose une solution et la met en œuvre.

Il est attentif aux indications fournies par les équipes au sol, notamment lors des opérations d'accrochage des plateformes sur les sabots préalablement installés sur la structure, il déplace ces équipements avec précision et en douceur.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce sur les chantiers de gros œuvre équipés d'une grue conduite à partir du sol.

La manutention des PTE (consoles pignons) s'effectue à partir d'ordres reçus.

Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur les points de prise et de pose des éléments, le grutier effectue les déplacements de ces dernières en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels, en direct ou via le système caméra.

La caméra de grue lui permet de visualiser instantanément et en détail en détail la zone de prise et de pose, facilitant ainsi l'opération de déplacement/mise en place.

Il est fréquent que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction. Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### **Critères de performance**

Le choix de l'équipement est pertinent.

Les plateformes sont levées à la verticale.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.

L'utilisation de la caméra de grue est pertinente et efficace.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

L'accrochage des PTE dans les attaches volantes (sabots) est réalisé en douceur sans heurts violents à la structure de l'immeuble.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Evaluer le poids des PTE et les distances de prise et de pose.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 17/40 |

Analyser la manœuvre à exécuter en tenant compte :

- des spécificités de la pièce à manutentionner, de son volume et de son poids et de sa prise au vent
- des points de levage,
- des positions et conditions de prise et de pose,
- de l'encombrement du chantier,

Vérifier au moyen de l'abaque de charge que la manutention demandée est réalisable en toute sécurité.

Effectuer avec une grue plusieurs mouvements simultanément.

Exécuter des déplacements de charge de très faible amplitude, précis et sans à-coups.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels ou radio.

Utiliser rationnellement et efficacement le système caméra de la grue pour réaliser en sécurité la mise en place et la dépose des plateformes de travail en encorbellement.

Anticiper les besoins de l'équipe.

Organiser son travail en fonction des consignes données.

Respecter les procédures d'exécution.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Appliquer les consignes de sécurité.

Travailler en équipe.

Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître les techniques d'élingage.

Connaître les techniques d'accrochage à la structure de l'ouvrage des PTE.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 18/40 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### **Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir d'un dispositif mobile rassemblant les commandes de la grue, le grutier réalise la manutention de coffrages outils et de pièces préfabriquées.

Suivant le type de charges à manutentionner et les particularités du lieu de prise et de pose, il choisit d'équiper la grue d'élingues, de sangles ou d'un palonnier. Il est aidé par une personne au sol chargée de l'accrochage de ces équipements, puis de l'accrochage et du décrochage des pièces manutentionnées. Dans certains cas, il réalise ces tâches seul.

Il repère les points de prise et de pose des pièces à manutentionner, estime leur poids et vérifie au regard de l'abaque de charge propre à la machine confiée la faisabilité de chaque manutention. Dans le cas où il détecte que les capacités de la machine ne permettent pas d'effectuer la manutention attendue, il propose une solution et la met en œuvre.

Dans certains cas, il fait pivoter la pièce à manutentionner sur l'une de ses bases : mise en position verticale d'une pièce stockée à l'horizontale.

Il est attentif aux indications fournies par les équipes au sol, lors des opérations de pose des banches ou des pièces préfabriquées, il les déplace avec précision et en douceur.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce sur les chantiers et dans les usines de préfabrication équipés d'une grue conduite à partir du sol.

La manutention des banches et des pièces préfabriquées s'effectue à partir d'ordres reçus.

Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur les points de prise et de pose des banches ou des pièces préfabriquées, le grutier effectue les déplacements de ces dernières en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels.

Si la grue en est équipée, il utilise la caméra d'aide à la conduite.

Il est fréquent que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site.

Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction.

Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### **Critères de performance**

Le choix de l'équipement est pertinent.

Les banches et les pièces préfabriquées sont levées à la verticale.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont compris.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Evaluer le poids des charges et les distances de prise et de pose.

Analyser la manœuvre à exécuter en tenant compte :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 19/40 |

- des spécificités de la pièce à manutentionner, de son volume et de son poids,
- des points de levage,
- des positions et conditions de prise et de pose,
- de l'encombrement du chantier,

Vérifier au moyen de l'abaque de charge que la manutention demandée est réalisable en toute sécurité.

Basculer en sécurité une banche ou une pièce préfabriquée stockée ou livrée en position horizontale.

Effectuer avec une grue plusieurs mouvements simultanément.

Exécuter des déplacements de charge de faible amplitude, précis et sans à-coups.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels, radio ou caméra de flèche.

Anticiper les besoins de l'équipe.

Organiser son travail en fonction des consignes données.

Respecter les procédures d'exécution.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Appliquer les consignes de sécurité.

Travailler en équipe.

Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître les techniques d'élingage.

Connaître l'ordre de grandeur de la masse volumique des principaux matériaux utilisés sur un chantier de construction.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 20/40 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un dispositif mobile rassemblant les commandes de la grue, le grutier réalise le transport du béton dans un équipement prévu à cet effet, depuis son point de fabrication ou de livraison jusqu'à son point de mise en œuvre.

Il choisit le type de benne en fonction des parties d'ouvrage concernées par le bétonnage. Avec l'aide d'une personne dédiée, il positionne la benne au point de fabrication ou de livraison. Dès qu'elle contient le volume qu'il a défini, il transporte le béton jusqu'au lieu de bétonnage.

Pendant l'opération de vidage, il maintient le niveau de la benne à une hauteur constante en compensant la perte de flexibilité de la machine par une action sur la commande de descente de la charge. Dès que la benne est vidée, il procède à un nouveau cycle.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce sur les chantiers et les usines de préfabrication équipées d'une grue conduite à partir du sol.

La manutention du béton s'effectue conformément à la procédure d'exécution préalablement établie et à partir des ordres reçus. Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur le point de remplissage de la benne ou de bétonnage, le grutier effectue la manutention en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels.

Si la grue en est équipée, il utilisera la caméra d'aide à la conduite.

Il est fréquent, que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction.

Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### Critères de performance

Le choix de la benne à béton est adapté à la configuration de bétonnage.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont compris.

La benne est levée à la verticale.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

Pendant toute la durée du vidage, la benne à béton est maintenue sur un même plan altimétrique.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

La procédure d'exécution et les consignes de mise en œuvre sont respectées.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Choisir la benne à béton en fonction des spécificités du coulage.

Positionner la benne au point de remplissage.

Lever la benne verticalement.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 21/40 |

Visualiser les mouvements de flexion de la machine confiée, quantifier les amplitudes et compenser automatiquement en agissant instinctivement sur la commande qui permet la descente de la charge.  
Maîtriser les fonctionnalités de la caméra d'aide à la conduite.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.  
Prendre en compte l'environnement du chantier.  
Appliquer les consignes de sécurité

Travailler en équipe.  
Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître la masse volumique du béton frais.  
Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 22/40 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A intervalles réguliers déterminés par le constructeur et/ou le service matériel de l'entreprise, le grutier se doit de réaliser les opérations de maintenance de premier niveau de la grue confiée.

A tout instant, il se doit d'être en capacité d'intervenir pour palier à un dysfonctionnement ordinaire, généralement électrique, et ce afin de poursuivre les opérations ou de mettre la grue en sécurité dans l'attente de l'intervention d'un technicien.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Au-delà des opérations habituelles de prise et de fin de poste, le grutier réalise les opérations de maintenance journalières de premier niveau :

- graissage de la couronne d'orientation (intervention hebdomadaire) ;
- graissage de la poulie baladeuse (intervention hebdomadaire) ;
- mise en conformité de la tension du câble de chariot.

#### Critères de performance

Les interventions à caractère mécanique sont réalisées en sécurité conformément aux consignes du constructeur.

Les opérations d'ordre électrique sont réalisées dans l'emploi dans le respect des prescriptions de sécurité électrique édictées par la réglementation en vigueur. (Réarmement de disjoncteur, fusible, etc. et parfois au voisinage de pièces nues restées sous tension).

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Mobiliser et s'équiper d'un harnais de sécurité équipé d'un dispositif d'arrêt de chute.

Repérer et utiliser les points d'accrochage du dispositif anti-chute prévus par le constructeur.

Mobiliser les outils nécessaires pour réaliser les opérations de maintenance de premier niveau.

Réaliser les graissages prévus par le constructeur.

Rectifier la tension du câble de chariot.

Ouvrir en sécurité tout boîtier ou armoire électrique et intervenir sur les équipements présents dans ces derniers pour rétablir le fonctionnement de la machine dans le respect des possibilités données par l'habilitation électrique détenue.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 23/40 |





## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le grutier exploite la grue à tour montée sur voie à partir des commandes situées en cabine. Il déplace la grue sur la voie pour augmenter la zone de couverture de son activité. En actionnant les commandes dédiées présentes en cabine, il met la grue dans la position prescrite par le constructeur et la déplace sur la voie de grue. Ensuite, il quitte le mode déplacement et met la grue en sécurité. Enfin, il met la grue en position de travail et procède aux manutentions demandées.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur certains chantiers, usines de préfabrication, parc matériels et dépôts d'entreprises, les grues sont installées sur une voie spécifique de type chemin de fer. Cet équipement, adapté à la configuration du chantier permet d'accroître la zone de couverture sans modifier les caractéristiques initiales de la machine, telle que la longueur de flèche.

Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### Critères de performance

Avant d'effectuer le déplacement sur voie, la grue est en position prescrite par le constructeur. Le déplacement de la grue sur sa voie est effectué en sécurité et sans à-coups. La position de la grue après déplacement est optimisée.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Exploiter une notice d'utilisation.

Déterminer les capacités de la machine confiée.

Déterminer les modalités spécifiques de réalisation d'une manœuvre.

Déterminer visuellement la position idéale de la grue pour réaliser les manutentions.

Prendre en compte l'environnement du chantier.

Appliquer les consignes de sécurité.

Prévenir les équipes au sol de la réalisation d'une manœuvre.

Respecter l'intégrité physique des équipes au sol.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 25/40 |



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des commandes de la grue situées en cabine, le grutier réalise diverses manutentions de charges dans le cadre de chargement et déchargement de véhicules, mise en dépôt provisoire ou approvisionnement de postes de travail.

Suivant le type de charges à manutentionner, il choisit les outils spécifiques d'équipement de la grue : des élingues, une fourche de manutention, une benne à béton ou gravats, un palonnier. Il est aidé par une personne au sol chargée de l'accrochage, du décrochage des charges.

Il repère les points du chantier à approvisionner, estime le poids des charges et vérifie au regard de l'abaque de charge propre à la machine confiée la faisabilité de chaque manutention. Dans le cas où il détecte que les capacités de la machine ne permettent pas d'effectuer la manutention attendue, il propose une solution et la met en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce sur les chantiers, usines de préfabrication, parcs et dépôts d'entreprises équipées d'une grue conduite à partir de la cabine.

La manutention de diverses charges s'effectue à partir d'ordres reçus. Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur les points de prise et de pose des charges, le grutier effectue les déplacements de ces dernières en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels.

Si la grue en est équipée, il utilise la caméra d'aide à la conduite.

Il est fréquent, que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction.

Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### Critères de performance

Le choix de l'équipement est pertinent.

Les charges sont levées à la verticale.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Evaluer le poids des charges et les distances de prise et de pose.

Analyser la manœuvre à exécuter en tenant compte :

- du type de charges, de leur volume et poids,
- des points de levage,
- des positions d'origine et d'arrivée,

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 27/40 |

- des conditions de dépose de la charge (au sol ou sur des éléments existants),
- de l'encombrement du chantier,

Vérifier au moyen de l'abaque de charge que la manutention demandée est réalisable en toute sécurité.

Effectuer avec une grue plusieurs mouvements simultanément.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels ou radio.

Utiliser le dispositif d'aide à la conduite (caméra de flèche).

Anticiper les besoins de l'équipe.

Organiser son travail en fonction des consignes données.

Respecter les plannings prévisionnels.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Prendre en compte l'environnement du chantier.

Appliquer les consignes de sécurité.

Travailler en équipe.

Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître les techniques d'élingage.

Connaître l'ordre de grandeur de la masse volumique des principaux matériaux utilisés sur un chantier de construction.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 28/40 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### **Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir des commandes de la grue situés en cabine, le grutier réalise la manutention, la mise en place et de déplacement des plateformes de travail en encorbellement (PTE), appelées communément les « consoles pignons ».

Suivant le type de plateformes à manutentionner et les particularités du lieu de prise et de pose, il choisit d'équiper la grue d'élingues, de sangles ou d'un palonnier. Il est aidé par une personne au sol chargée de l'accrochage de ces équipements, puis de l'accrochage et du décrochage des pièces manutentionnées.

Il repère les points de prise et de pose des pièces à manutentionner, estime leur poids et vérifie au regard de l'abaque de charge propre à la machine confiée la faisabilité de chaque manutention. Dans le cas où il détecte que les capacités de la machine ne permettent pas d'effectuer la manutention attendue, il propose une solution et la met en œuvre.

Il est attentif aux indications fournies par les équipes au sol, notamment lors des opérations d'accrochage des plateformes sur les sabots préalablement installés sur la structure, il déplace ces équipements avec précision et en douceur.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce sur les chantiers de gros œuvre équipés d'une grue conduite depuis la cabine.

La manutention des PTE (consoles pignons) s'effectue à partir d'ordres reçus.

Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur les points de prise et de pose des éléments, le grutier effectue les déplacements de ces dernières en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels, en direct ou via le système caméra.

La camera de grue lui permet de visualiser instantanément et en détail en détail la zone de prise et de pose, facilitant ainsi l'opération de déplacement/mise en place.

Il est fréquent que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction.

Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### **Critères de performance**

Le choix de l'équipement est pertinent.

Les plateformes sont levées à la verticale.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.

L'utilisation de la camera de grue est pertinente et efficace.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

L'accrochage des PTE dans les attaches volantes (sabots) est réalisée en douceur sans heurts violents à la structure de l'immeuble.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 29/40 |

Evaluer le poids des PTE et les distances de prise et de pose.

Analyser la manœuvre à exécuter en tenant compte :

- des spécificités de la pièce à manutentionner, de son volume et de son poids et de sa prise au vent
- des points de levage,
- des positions et conditions de prise et de pose,
- de l'encombrement du chantier,

Vérifier au moyen de l'abaque de charge que la manutention demandée est réalisable en toute sécurité.

Effectuer avec une grue plusieurs mouvements simultanément.

Exécuter des déplacements de charge de très faible amplitude, précis et sans à-coups.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels ou radio.

Utiliser rationnellement et efficacement le système caméra de la grue pour réaliser en sécurité la mise en place et la dépose des plateformes de travail en encorbellement.

Anticiper les besoins de l'équipe.

Organiser son travail en fonction des consignes données.

Respecter les procédures d'exécution.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Appliquer les consignes de sécurité.

Connaître les techniques d'élingage.

Connaître les techniques d'accrochage à la structure de l'ouvrage des PTE.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 30/40 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### **Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

A partir des commandes présentes dans la cabine de la grue, le grutier réalise la manutention de coffrages outils et de pièces préfabriquées.

Suivant le type de charges à manutentionner et les particularités du lieu de prise et de pose, il choisit d'équiper la grue d'élingues, de sangles ou d'un palonnier. Il est aidé par une personne au sol chargée de l'accrochage de ces équipements, puis de l'accrochage et du décrochage des pièces manutentionnées. Dans certains cas, il réalise ces tâches seul.

Il repère les points de prise et de pose des pièces à manutentionner, estime leur poids et vérifie au regard de l'abaque de charge propre à la machine confiée la faisabilité de chaque manutention. Dans le cas où il détecte que les capacités de la machine ne permettent pas d'effectuer la manutention attendue, il propose une solution et la met en œuvre.

Dans certains cas, il fait pivoter la pièce à manutentionner sur l'une de ses bases : mise en position verticale d'une pièce stockée à l'horizontale.

Il est attentif aux indications fournies par les équipes au sol, lors des opérations de pose des banches ou des pièces préfabriquées, il les déplace avec précision et en douceur.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

La compétence s'exerce sur les chantiers et dans les usines de préfabrication équipés d'une grue conduite à partir de la cabine.

La manutention de diverses charges s'effectue à partir d'ordres reçus. Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur les points de prise et de pose des charges, le grutier effectue les déplacements de ces dernières en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels.

Si la grue en est équipée, il utilise la caméra d'aide à la conduite.

Il est fréquent, que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction.

Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### **Critères de performance**

Le choix de l'équipement est pertinent.

Les charges sont levées à la verticale.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Evaluer le poids des charges et les distances de prise et de pose.

Analyser la manœuvre à exécuter en tenant compte :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 31/40 |

- du type de charges, de leur volume et poids,
- des points de levage,
- des positions d'origine et d'arrivée,
- des conditions de dépose de la charge (au sol ou sur des éléments existants),
- de l'encombrement du chantier,

Vérifier au moyen de l'abaque de charge que la manutention demandée est réalisable en toute sécurité.

Basculer en sécurité une banche ou une pièce préfabriquée stockée ou livrée en position horizontale.

Effectuer avec une grue plusieurs mouvements simultanément.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels ou radio.

Utiliser le dispositif d'aide à la conduite (caméra).

Anticiper les besoins de l'équipe.

Organiser son travail en fonction des consignes données.

Respecter les plannings prévisionnels.

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Prendre en compte l'environnement du chantier.

Appliquer les consignes de sécurité.

Travailler en équipe.

Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître les techniques d'élingage.

Connaître l'ordre de grandeur de la masse volumique des principaux matériaux utilisés sur un chantier de construction.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 32/40 |



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

### Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des commandes présentes dans la cabine de la grue, le grutier réalise le transport du béton dans un équipement prévu à cet effet, depuis son point de fabrication ou de livraison jusqu'à son point de mise en œuvre.

Il choisit le type de benne en fonction des parties d'ouvrage concernées par le bétonnage. Avec l'aide d'une personne dédiée, il positionne la benne au point de fabrication ou de livraison, dès qu'elle contient le volume qu'il a défini, il transporte le béton jusqu'au lieu de bétonnage.

Pendant l'opération de vidage, il réagit aux sensations proprioceptives et maintient le niveau de la benne à une hauteur constante en compensant la perte de flexibilité de la machine par une action sur la commande de descente de la charge. Dès que la benne est vidée, il procède à un nouveau cycle.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce sur les chantiers et dans les usines de préfabrication équipés d'une grue conduite depuis la cabine.

La manutention du béton s'effectue conformément à la procédure d'exécution préalablement établie et à partir des ordres reçus. Lorsque les conditions du site ne lui permettent pas d'avoir une vue directe sur le point de remplissage de la benne ou de bétonnage, le grutier effectue la manutention en tenant compte des indications données par le chef de manœuvre ou un autre ouvrier, lesquelles peuvent lui être transmises par radio ou par gestes conventionnels.

Il est fréquent que plusieurs machines desservant des zones communes soient installées sur le même site. Dans ce cas, le grutier conduit la grue en respectant les procédures propres à cette situation d'interaction. Le grutier exerce la compétence en possession d'une autorisation de conduite de grue, délivrée par son employeur.

#### Critères de performance

Le choix de la benne à béton est adapté à la configuration de bétonnage.

Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.

La benne est levée à la verticale.

Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.

Le balan est maîtrisé.

Pendant toute la durée du vidage, la benne à béton est maintenue sur un même plan altimétrique.

Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.

Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.

La procédure d'exécution et les consignes de mise en œuvre sont respectées.

L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.

Les règles de sécurité sont appliquées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Conduire la grue en sécurité (Cf les exigences de la R 487).

Choisir la benne à béton en fonction des spécificités du coulage.

Positionner la benne au point de remplissage.

Lever la benne verticalement.

Visualiser les mouvements de flexion de la machine confiée, quantifier les amplitudes et compenser automatiquement en agissant instinctivement sur la commande qui permet la descente de la charge.

Exploiter les informations fournies par gestes conventionnels ou radio.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 33/40 |

Utiliser le dispositif d'aide à la conduite (caméra de flèche).

Prendre en compte la présence des personnes au sol.

Prendre en compte l'environnement du chantier.

Appliquer les consignes de sécurité.

Travailler en équipe.

Respecter les indications transmises par les équipes au sol.

Connaître la masse volumique du béton frais.

Connaître la signification des gestes conventionnels de guidage.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 34/40 |

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Communiquer

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel écoute, comprend, transmet un message pour partager des informations, des avis, des idées. Cette communication peut être orale, écrite, non verbale, visuelle, interculturelle. La compétence est mobilisée dans la langue de la situation professionnelle.

#### Critères de performance

Dans une situation professionnelle habituelle, le besoin est exprimé par un mot ou une phrase.

### Travailler et coopérer au sein d'un collectif

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel s'intègre à un groupe, contribue et se coordonne dans la répartition et l'exécution des tâches pour atteindre un même objectif. Le professionnel prend en compte l'activité des autres membres du groupe et l'impact de ses propres actions sur l'activité des autres. Un « groupe » est constitué d'au moins deux personnes d'une même équipe ou non.

#### Critères de performance

L'intégration au groupe en adoptant ses codes et ses règles est effective, le rôle est connu et la part de travail dévolue est effectuée. La contribution au travail collectif en apportant des informations et en faisant des propositions est effective.

### Respecter des règles et des procédures

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel se conforme aux consignes et suit des étapes pour obtenir un résultat et se prémunir des dangers liés aux activités de travail. Ces recommandations, prescriptions et modes opératoires peuvent être donnés à l'oral ou à l'écrit. La procédure comporte une succession d'actions à réaliser dans un ordre précis. Les règles notamment en matière de santé/sécurité sont prescrites et doivent être respectées.

#### Critères de performance

Dans une situation répertoriée et connue, les consignes et les procédures à suivre sont appliquées. Dans des situations courantes et variées, les procédures et les mesures de prévention définies sont comprises et mises en œuvre. Les procédures ou les mesures de prévention des risques à disposition pour faire face à des situations de travail particulières sont adoptées.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 35/40 |



# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 37/40 |

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| CGT   | REAC             | TP-00002   | 07        | 20/07/2021         | 20/07/2021          | 38/40 |

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de grue à tour

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-0002    | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 1/36 |



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Conducteur de grue à tour**

**Sigle du titre professionnel : CGT**

**Niveau : 3** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 230u - Conduite d'engins de chantier-**

**Code(s) ROME : F1301**

**Formacode : 22374, 22395, 22354**

**Date de l'arrêté : 25/06/2021**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 30/06/2021**

**Date d'effet de l'arrêté : 16/09/2021**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 3/36 |

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 4/36 |

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CGT

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|---|---|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>                                | <p>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p>  | 01 h 30 min | <p>La mise en situation professionnelle consiste à :</p> <p>1 - Réaliser une prise de poste sur la grue conduite depuis le sol.</p> <p>2 - Exécuter avec une grue à tour conduite depuis le sol et avec une grue à tour conduite depuis la cabine, cinq types de manutentions de charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une charge conditionnée sur palettes ;</li> <li>- une charge constituée de pièces en vrac ;</li> <li>- une banche ;</li> <li>- une pièce préfabriquée ;</li> <li>- une benne à béton.</li> </ul> <p>Le candidat dispose de 01 h 30 min pour réaliser la mise en situation professionnelle scindée en deux parties, soit 00 h 45 min par type de grue.</p> <p>Deux personnes dédiées à chaque grue sont présentes sur le plateau technique, elles sont chargées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à l'accrochage et au décrochage des charges ;</li> <li>- de mettre en place les banches et les pièces préfabriquées ;</li> <li>- de guider la benne à béton.</li> </ul> <p>L'une d'elles, préalablement identifiée, donne les indications nécessaires au grutier pendant la réalisation des manutentions.</p> |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>                   |   |             |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul> | <p>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie</p> <p>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux disfonctionnements ordinaires</p> | 00 h 20 min | <p>L'entretien est mené après la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le jury interroge le candidat à partir d'un guide de questionnaire sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise de poste d'une grue conduite depuis la cabine ;</li> <li>- la translation en sécurité d'une grue à tour montée sur voie ;</li> <li>- la réalisation en sécurité des opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol et depuis la cabine ;</li> </ul> <p>- la manutention, la mise en place et le déplacement des plateformes de travail en encorbellement;</p> <p>- la conduite de grues en interaction.</p>  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 5/36 |

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|---|-------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie<br>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux disfonctionnements ordinaires | 00 h 20 min | Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats après l'ouverture des plis et en tout début de l'épreuve.<br>Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus avant de recevoir les candidats en entretien technique. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  | 00 h 00 min | Sans objet   |
| <b>Entretien final</b>   |   | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   |   | 02 h 30 min |  |

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les personnes au sol jouant le rôle des ouvriers maçons ou coffreurs seront équipés des EPI idoines, il s'agira de personnes disposant à minima des compétences de manœuvre du BTP.

Des candidat présentés à la session pourront tenir ce rôle, néanmoins, cette situation, si elle existe, sera précisée au jury.

Un réfèrent prévention chargé de la vérification de la qualité des élingages des charges est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il se devra d'intimer l'ordre au candidat d'interrompre l'opération en cours et d'en référer immédiatement au jury. Le candidat devra s'y conformer faute de quoi le jury mettra fin à l'opération en cours.

Pour pallier un éventuel dysfonctionnement des grues mises à disposition, un réfèrent technique est mobilisable à tout instant, sur sollicitation du jury, auprès duquel le candidat aura précisé l'aléas rencontré.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 6/36 |

En cas de danger grave et imminent le jury peut suspendre l'opération en cours. Si tel est le cas, cet aléa sera consigné sur le procès-verbal de session.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule dans un lieu fermé lequel sera situé au plus près des espaces dédiés à la mise en situation professionnelle. Il doit garantir le calme, la qualité et la confidentialité des échanges. Il sera équipé au minimum d'une table, de trois chaises et d'un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le passage du questionnaire professionnel se réalise sous le contrôle d'un surveillant. Il est proposé simultanément à l'ensemble des candidats, après l'ouverture des plis et en tout début de l'épreuve, dans une salle équipée de postes de travail (tables et chaises), en nombre suffisant (égal au nombre de candidats présentés simultanément à l'épreuve, plus le surveillant).

La disposition des postes de travail garantit la confidentialité entre les candidats et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat se présentera avec l'ensemble des EPI requis pour conduire une grue à tour sur un chantier de BTP, une usine de préfabrication ou un dépôt d'entreprise.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 7/36 |

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|  |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Conduire une grue à tour à partir du sol</b>  |  |                                     |                                     |                                     |  |
| Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol   | <p>Le choix de l'équipement est pertinent.<br/>           Les charges sont levées à la verticale.<br/>           Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.<br/>           Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.<br/>           Le balan est maîtrisé.<br/>           Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.<br/>           Les manoeuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.<br/>           L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.<br/>           Les règles de sécurité sont appliquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol | <p>Le choix de(s) l'équipement(s) pour procéder a la manutention des PTE est pertinent.<br/>           Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont compris.<br/>           Les techniques de maîtrise du balan sont connues.<br/>           Les techniques d'accrochage des PTE dans les attaches volantes (sabots) sont connues.<br/>           Les modalités permettant de garantir l'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue sont connues.<br/>           Les règles de sécurité sont connues.</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 8/36 |



| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|  |   |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol | <p>Le choix de l'équipement est pertinent.</p> <p>Les banches et les pièces préfabriquées sont levées à la verticale.</p> <p>Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont compris.</p> <p>Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.</p> <p>Le balan est maîtrisé.</p> <p>Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.</p> <p>Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.</p> <p>L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.</p> <p>Les règles de sécurité sont appliquées.</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol                   | <p>Le choix de la benne à béton est adapté à la configuration de bétonnage.</p> <p>Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont compris.</p> <p>La benne est levée à la verticale.</p> <p>Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.</p> <p>Le balan est maîtrisé.</p> <p>Pendant toute la durée du vidage, la benne à béton est maintenue sur un même plan altimétrique.</p> <p>Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.</p> <p>Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.</p> <p>La procédure d'exécution et les consignes de mise en œuvre sont respectées.</p> <p>L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.</p> <p>Les règles de sécurité sont appliquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 9/36 |

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires | Les conditions pour réaliser en sécurité les interventions à caractère mécanique conformément aux consignes du constructeur sont connues.<br>Les modalités d'utilisation du harnais de sécurité sont connues.<br>Les conditions techniques et réglementaires pour réaliser en sécurité es interventions à caractère électrique sont connues.   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Conduire une grue à tour depuis la cabine</b>  |  |                                     |                                     |                                     |  |
| Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie  | Les modalités permettant de translater une grue à tour sur sa voie de grue sont connues.   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine                     | Le choix de l'équipement est pertinent.<br>Les charges sont levées à la verticale.<br>Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.<br>Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.<br>Le balan est maîtrisé.<br>Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.<br>Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.<br>L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.<br>Les règles de sécurité sont appliquées. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 10/36 |

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine | <p>Le choix de(s) l'équipement(s) pour procéder a la manutention des PTE est pertinent.</p> <p>Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont compris.</p> <p>Les modalités d'utilisation de la caméra de grue sont connues.</p> <p>Les techniques de maîtrise du balan sont connues.</p> <p>Les techniques d'accrochage des PTE dans les attaches volantes (sabots) sont connues.</p> <p>Les modalités permettant de garantir l'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue sont connues.</p> <p>Les règles de sécurité sont connues.</p>                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine                                   | <p>Le choix de l'équipement est pertinent.</p> <p>Les charges sont levées à la verticale.</p> <p>Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.</p> <p>Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé.</p> <p>Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.</p> <p>Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.</p> <p>L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.</p> <p>Les règles de sécurité sont appliquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 11/36 |

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|   |   |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine           | <p>Le choix de la benne à béton est adapté à la configuration de bétonnage.<br/> Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.<br/> La benne est levée à la verticale.<br/> Les mouvements de montée, descente, orientation et distribution sont effectués simultanément.<br/> Le balan est maîtrisé.<br/> Pendant toute la durée du vidage, la benne à béton est maintenue sur un même plan altimétrique.<br/> Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups.<br/> Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier.<br/> La procédure d'exécution et les consignes de mise en œuvre sont respectées.<br/> L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.<br/> Les règles de sécurité sont appliquées.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires | <p>Les conditions pour réaliser en sécurité les interventions à caractère mécanique conformément aux consignes du constructeur sont connues.<br/> Les modalités d'utilisation du harnais de sécurité sont connues.<br/> Les conditions techniques et réglementaires pour réaliser en sécurité es interventions à caractère électrique sont connues.</p>   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 12/36 |

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation |                             |  |
|--|-----------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
|  |                       |                                   | Entretien technique           | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <p><b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b><br/>           Le Titre Professionnel (TP) "Conducteur de grue à tour" et les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui y sont rattachés peut dispenser son titulaire du CACES pour la délivrance de l'autorisation de conduite pendant les 5 ans qui en suivent l'obtention.<br/>           Ainsi :<br/>           - le Titre Professionnel peut dispenser son titulaire du CACES catégories 1 et 3 de la R 4827;<br/>           - le CCP "Conduire une grue à tour à partir du sol" peut dispenser son titulaire du CACES catégorie 3 de la R 487 ;<br/>           - le CCP "Conduire une grue à tour depuis la cabine" peut dispenser son titulaire du CACES catégorie 1 de la R 487.<br/>           Nota : La réussite au Titre Professionnel ou aux CCP ne dispense pas automatiquement le titulaire du CACES. Cette dispense doit faire l'objet d'une attestation de formation mentionnant l'établissement et le Titre professionnel préparé à laquelle sont annexés les résultats détaillés de l'épreuve théorique et des épreuves de conduite relatives à la conduite en sécurité de la grue à tour à partir du sol et depuis la cabine.</p> |                       |                                   |                               |                             |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 13/36 |

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales                     | Compétences professionnelles concernées   |
|---|---|
| Communiquer                                   | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine   |
|   | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol                                    |
|   | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine                                   |
|   | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine |
|   | Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie  |
| Travailler et coopérer au sein d'un collectif | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine   |
|   | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol                                    |
|   | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine                                   |
|   | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine |
|   | Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie  |
| Respecter des règles et des procédures        | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|   | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine   |
|   | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol                                    |
|   | Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine                                   |
|   | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 14/36 |

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées   |
|---------------------------|---|
|                           | encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|                           | Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine |
|                           | Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol  |
|                           | Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires   |
|                           | Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie  |

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CGT

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 02 h 10 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury devra être présent pendant la durée de la mise en situation professionnelle. Il procède à la correction du questionnaire professionnel en s'appuyant si besoin sur les documents fournis et il exploite les résultats obtenus avant de recevoir les candidats en entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Du fait de sa présence, c'est le jury qui s'assure du bon déroulement de la mise en situation professionnelle et observe le comportement professionnel du candidat.

Un surveillant désigné par l'organisateur de la session surveille les candidats pendant le passage du questionnaire professionnel, il est garant du respect du temps imparti et du respect de la confidentialité entre candidats.

Au terme du temps imparti, il récupère l'ensemble des documents (Questionnaire et grilles de réponses) et il les remet au responsable de session qui les transmet au jury pour correction et exploitation des résultats.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 15/36 |





# REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Conducteur de grue à tour

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-0002    | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 17/36 |



## CCP

### Conduire une grue à tour à partir du sol

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|---|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>                                | <p>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> | 00 h 45 min | <p>La mise en situation professionnelle consiste à :</p> <p>1 - Réaliser la prise de poste de la grue .</p> <p>2 - Exécuter avec la grue cinq types de manutentions de charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une charge conditionnée sur palettes ;</li> <li>- une charge constituée de pièces en vrac ;</li> <li>- une banche ;</li> <li>- une pièce préfabriquée ;</li> <li>- une benne à béton.</li> </ul> <p>3 - Réaliser la fin de poste de la grue.</p> <p>Le candidat dispose de 00h45 pour réaliser la mise en situation professionnelle.</p> <p>Deux personnes sont présentes sur le plateau technique, elles sont chargées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à l'accrochage et au décrochage des charges ;</li> <li>- de mettre en place les banches et les pièces préfabriquées ;</li> <li>- de guider la benne à béton.</li> </ul> <p>L'une d'elles, préalablement identifiée, donne les indications nécessaires au grutier pendant la réalisation des manutentions.</p> |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>                   |   |             |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul> | <p>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir</p>  | 00 h 15 min | <p>L'entretien est mené après la mise en situation professionnelle. Le jury interroge le candidat à partir d'un guide de questionnement sur :</p>  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 19/36 |

| Modalités                                  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|--|---|-------------|---|
|  | du sol<br>Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires   |             | - La réalisation en sécurité des opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol et depuis la cabine ;<br>- La manutention, mise en place et déplacement en sécurité des plateformes de travail en encorbellement.<br>- La conduite de grues à tour en situation d'interaction de plusieurs machines. |
| ▪ Questionnaire professionnel              | Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol<br>Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires | 00 h 15 min | Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats après l'ouverture des plis et en tout début de l'épreuve.<br>Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus avant de recevoir les candidats en entretien technique.  |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet  | 00 h 00 min | Sans objet.   |
|  | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :  | 01 h 15 min |   |

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les personnes au sol jouant le rôle des ouvriers maçons ou coffreurs seront équipés des EPI idoines, il s'agira de personnes disposant à minima des compétences de manœuvre du BTP.

Des candidats présentés à la session pourront tenir ce rôle, néanmoins, cette situation, si elle existe, sera précisée au jury.

Un référént prévention chargé de la vérification de la qualité des élingages des charges est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il se devra d'intimer l'ordre au candidat d'interrompre l'opération en cours et d'en référer immédiatement au jury. Le candidat devra s'y conformer faute de quoi le jury mettra fin à l'opération en cours.

Pour pallier un éventuel dysfonctionnement de la grue mise à disposition, un référént technique est mobilisable à tout instant, sur sollicitation du jury, auprès duquel le candidat aura précisé l'aléa rencontré.

En cas de danger grave et imminent le jury peut suspendre l'opération en cours. Si tel est le cas, cet aléa sera consigné sur le procès-verbal de session.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 20/36 |

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule dans un lieu fermé lequel sera situé au plus près des espaces dédiés à la mise en situation professionnelle. Il doit garantir le calme, la qualité et la confidentialité des échanges. Il sera équipé au minimum d'une table, de trois chaises et d'un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le passage du questionnaire professionnel se réalise sous le contrôle d'un surveillant. Il est proposé simultanément à l'ensemble des candidats, après l'ouverture des plis et en tout début de l'épreuve, dans une salle équipée de postes de travail (tables et chaises), en nombre suffisant (égal au nombre de candidats présentés simultanément à l'épreuve, plus le surveillant).

La disposition des postes de travail garantit la confidentialité entre les candidats et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 21/36 |

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Conduire une grue à tour à partir du sol

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury devra être présent pendant la durée de la mise en situation professionnelle. Il procède à la correction du questionnaire professionnel en s'appuyant si besoin sur les documents fournis et il exploite les résultats obtenus avant de recevoir les candidats en entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Du fait de sa présence, c'est le jury qui s'assure du bon déroulement de la mise en situation professionnelle et observe le comportement professionnel du candidat.

En cas de danger, il peut mettre fin à celle-ci, si tel est le cas, il le consigne dans le procès-verbal.

Un surveillant désigné par l'organisateur de la session surveille les candidats pendant le passage du questionnaire professionnel, il est garant du respect du temps imparti et du respect de la confidentialité entre candidats.

Au terme du temps imparti, il récupère l'ensemble des documents (Questionnaire et grilles de réponses) et il les remet au responsable de session qui les transmet au jury pour correction et exploitation des résultats.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 22/36 |

## CCP

### Conduire une grue à tour depuis la cabine

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|--|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>                                | <p>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p>   | 00 h 45 min | <p>La mise en situation professionnelle consiste à :</p> <p>Exécuter avec la grue à tour cinq types de manutentions de charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une charge conditionnée sur palettes ;</li> <li>- une charge constituée de pièces en vrac ;</li> <li>- une banche ;</li> <li>- une pièce préfabriquée ;</li> <li>- une benne à béton.</li> </ul> <p>Le candidat dispose de 01h30 pour réaliser la mise en situation professionnelle.</p> <p>Deux personnes dédiées à chaque grue sont présentes sur le plateau technique, elles sont chargées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à l'accrochage et au décrochage des charges ;</li> <li>- de mettre en place les banches et les pièces préfabriquées ;</li> <li>- de guider la benne à béton.</li> </ul> <p>L'une d'elles, préalablement identifiée, donne les indications nécessaires au grutier pendant la réalisation des manutentions.</p> |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>                   |  |             |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul> | <p>Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie</p> <p>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires</p> | 00 h 15 min | <p>L'entretien est mené après la mise en situation professionnelle. Le jury interroge le candidat à partir d'un guide de questionnaire sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de la prise et la fin de poste prise de poste d'une grue à tour conduite depuis la cabine ;</li> <li>- la translation en sécurité d'une grue à tour montée sur voie ;</li> <li>- la réalisation en sécurité des opérations de bétonnage</li> </ul>   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 23/36 |

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|---|-------------|--|
|  |   |             | avec une grue à tour ;<br><br>- la manutention, la mise en place et le déplacement des plateformes de travail en encorbellement.<br>- la conduite d'une grue à tour en situation d'interaction de plusieurs machines.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie<br>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Manutentionner, mettre en place et déplacer en sécurité les plateformes de travail en encorbellement avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Manutentionner en sécurité les banches et les pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine<br>Réaliser en sécurité les opérations de maintenance journalières, palier aux dysfonctionnements ordinaires | 00 h 15 min | Le questionnaire est proposé simultanément à l'ensemble des candidats après l'ouverture des plis et en tout début de l'épreuve.<br>Le jury procède à la correction et exploite les résultats obtenus avant de recevoir les candidats en entretien technique. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  | 00 h 00 min | Sans objet.  |
|  | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :  | 01 h 15 min |  |

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Les personnes au sol jouant le rôle des ouvriers maçons ou coffreurs seront équipés des EPI idoines, il s'agira de personnes disposant à minima des compétences de manœuvre du BTP.

Des candidats présentés à la session pourront tenir ce rôle, néanmoins, cette situation, si elle existe, sera précisée au jury.

Un réfèrent prévention chargé de la vérification de la qualité des élingages des charges est présent pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il se devra d'intimer l'ordre au candidat d'interrompre l'opération en cours et d'en référer immédiatement au jury. Le candidat devra s'y conformer faute de quoi le jury mettra fin à l'opération en cours.

Pour pallier un éventuel dysfonctionnement de la grue mise à disposition, un réfèrent technique est mobilisable à tout instant, sur sollicitation du jury, auprès duquel le candidat aura précisé l'aléas rencontré.

En cas de danger grave et imminent le jury peut suspendre l'opération en cours. Si tel est le cas, cet aléa sera consigné sur le procès-verbal de session.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 24/36 |



**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique se déroule dans un lieu fermé lequel sera situé au plus près des espaces dédiés à la mise en situation professionnelle. Il doit garantir le calme, la qualité et la confidentialité des échanges. Il sera équipé au minimum d'une table, de trois chaises et d'un tableau mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le passage du questionnaire professionnel se réalise sous le contrôle d'un surveillant. Il est proposé simultanément à l'ensemble des candidats, après l'ouverture des plis et en tout début de l'épreuve, dans une salle équipée de postes de travail (tables et chaises), en nombre suffisant (égal au nombre de candidats présentés simultanément à l'épreuve, plus le surveillant).

La disposition des postes de travail garantit la confidentialité entre les candidats et une circulation fluide du surveillant pendant le déroulement de l'épreuve.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 25/36 |

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Conduire une grue à tour depuis la cabine

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury devra être présent pendant la durée de la mise en situation professionnelle. Il procède à la correction du questionnaire professionnel en s'appuyant si besoin sur les documents fournis et il exploite les résultats obtenus avant de recevoir les candidats en entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Du fait de sa présence, c'est le jury qui s'assure du bon déroulement de la mise en situation professionnelle et observe le comportement professionnel du candidat.

En cas de danger, il peut mettre fin à celle-ci, si tel est le cas, il le consigne dans le procès-verbal.

Un surveillant désigné par l'organisateur de la session surveille les candidats pendant le passage du questionnaire professionnel, il est garant du respect du temps imparti et du respect de la confidentialité entre candidats.

Au terme du temps imparti, il récupère l'ensemble des documents (Questionnaire et grilles de réponses) et il les remet au responsable de session qui les transmet au jury pour correction et exploitation des résultats.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 26/36 |

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Conducteur de grue à tour

##### Locaux

| Modalité d'évaluation       | Désignation et description des locaux  | Observations  |
|-----------------------------|--|---|
| Entretien technique         | Un local permettant de recevoir 3 personnes est situé à proximité des grues. Il est équipé de tables, de sièges et d'un tableau fixe ou de type « paper-board ». | Ce local devra garantir la confidentialité des échanges.                                |
| Questionnaire professionnel | 1 salle équipée de tables et chaises permettant d'accueillir simultanément l'ensemble des candidats présentés à la session et le surveillant.                    | La disposition des tables doit garantir l'absence de communication entre les candidats. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 27/36 |

### Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation         | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|---------------------|--------|--|--|--------------|
| Postes de travail   | 1      | Deux grues à tour implantées en interaction .<br>A disposition de chaque grue : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une zone permettant la mise en place de banches métalliques,</li><li>- Une zone permettant la mise en place de pièces préfabriquées,</li><li>- Une zone permettant de recevoir toute charge,</li><li>- Un coffrage permettant de réaliser ou de simuler un bétonnage.</li></ul>  | 2  | Sans objet.  |
| Machines            | 1      | Une grue de type GME conduite depuis la cabine montée et translatable sur « voie de grue ».<br>Une grue de type GMA conduite à partir du sol.<br>A disposition de chaque grue: <ul style="list-style-type: none"><li>- Une fourche de manutention,</li><li>- Une élingue réglable 4 brins de 3.00 ml minimum,</li><li>- Une benne à béton,</li><li>- Une banche équipée de stabilisateurs,</li><li>- Une pièce préfabriquée,</li><li>- Une charge conditionnée sur palette,</li><li>- Divers éléments permettant de constituer une charge en vrac.</li></ul> | 2  | Sans objet.  |
| Outils / Outillages | 1      | A disposition de chaque grue : <ul style="list-style-type: none"><li>- Un jeu de sangles,</li></ul>  | 1  | Sans objet.  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 28/36 |

| Désignation  | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations  |
|--|--------|--|--|---|
|  |        | - une barre à mine,<br>- un pied de biche.   |  |   |
| Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective | 1      | Un casque de chantier, des caussures de sécurité et un baudrier retro-réfléchissant seront mis à disposition des membres du jury.  | 1  | Les candidats se présenteront à la session de certification munis d'une tenue de travail et des EPI habituellement utilisées par un conducteur de grue à tour.  |
| Matières d'œuvre   | 1      | Charges à manutentionner adaptées aux capacités des machines :<br>- Une charge conditionnée sur palette (bordures de trottoir, briques, blocs de ciment ou autre),<br>- Une panneau préfabriqué en béton armé,<br>- 1 m3 de béton ou de gravier roulé permettant de réaliser ou de simuler un bétonnage. | 1  | Un coffrage ou dispositif permettant de réaliser ou simuler un bétonnage sera mis à disposition de chaque grue, ce dispositif devra permettre de réceptionner la totalité du contenu de la benne à béton mobilisée. |
| Documentations   | 1      | Manuel de conduite des machines mises à disposition.   | 1  | Sans objet.   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 29/36 |



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Conducteur de grue à tour est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| <b>Conducteur de Grue à Tour<br/>Arrêté du 07/07/2014</b> |   | <b>Conducteur de grue à tour<br/>Arrêté du 25/06/2021</b> |   |
|---|---|---|---|
| CCP   | Conduire une grue à tour à partir du sol  | CCP   | Conduire une grue à tour à partir du sol  |
| CCP   | Conduire une grue à tour depuis la cabine | CCP   | Conduire une grue à tour depuis la cabine |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 31/36 |





## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| CGT   | RE               | TP-00002   | 07        | 30/06/2021      | 05/07/2021          | 33/36 |



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

